



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

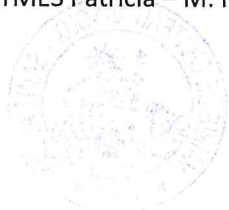
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme
BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.50 – Point N° 12) – M. DELAHAYE
Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. ROVIRA Marc

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AYMES Patricia – M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 Septembre 2023
 Délibération DM_20230928N081

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023, il convient de solliciter une subvention auprès du département afin de financer des travaux de mise en sécurité, visant à réguler la vitesse :

- Sécurisation des abords de l'école Freinet, ces travaux consisteraient à créer une rampe piétonne formant à la fois trottoir et à la fois chicane de ralentissement pour les véhicules circulant rue Jean-Jacques Rousseau. De plus, cette portion est rectiligne et favorise donc une vitesse excessive.

La ventilation de l'enveloppe allouée par le Département à notre Canton permet de solliciter une subvention à hauteur de 80 %. Il vous est donc proposé de déposer une demande de financement au titre des amendes de police 2023, selon le plan de financement suivant :

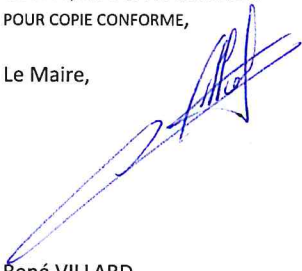

DEPENSES	MONTANT H.T.
Travaux	11.753,88 €.
Total	11.753,88 €.

RECETTES	MONTANT H.T.	%
Subvention amendes de police 2023	5.876,94 €.	50 %
Autofinancement	5.876,94 €.	50 %
Total	11.753,88 €.	100 %

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AFFICHEE LE : RETIREE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° 7-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---